



**ACADÉMIE
DE LILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Rectorat de Lille
Département des examens et concours**

Département des examens et concours
Bureau n° 3.1
Affaire suivie par :
Kévin CAMERLYNCK
Tél : 03 28 37 16 36
Mél : kevin.camerlynck@ac-lille.fr

144 rue de Bavay
59000 Lille

Lille, le 31 mai 2021

La rectrice

à

Messieurs les inspecteurs d'académie - directeurs
académiques des services de l'éducation nationale
du Nord et du Pas-de-Calais,
Monsieur le directeur de l'INSPE Lille Nord de France
Mesdames et messieurs les chefs des établissements
publics du 2nd degré
Mesdames et messieurs les IA-IPR
Mesdames et messieurs les IEN-ET/EG
Monsieur le responsable de la DAFOP,

Objet : Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique

Référence : arrêté du 20 juillet 2015

circulaire n° 2015-110 du 21 juillet 2015

Une session du Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique (CAFFA) est ouverte au titre de l'année 2021-2022.

L'examen du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique est ouvert aux personnels enseignants du second degré et aux conseillers principaux d'éducation titulaires, ainsi qu'aux contractuels en CDI justifiant au 31 décembre de l'année de l'examen, d'au moins cinq années de services dans un établissement du 2nd degré.

Sont dispensés des épreuves d'admissibilité les enseignants du 2nd degré exerçant la fonction de conseiller pédagogique départemental pour l'éducation physique et sportive auprès des inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale.

Le certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique comprend une épreuve d'admissibilité et deux épreuves d'admission. L'épreuve d'admissibilité repose sur un entretien avec le jury, lequel s'appuie sur un dossier fourni par le candidat, un rapport d'activité et les rapports d'évaluation (administrative et pédagogique). L'admission comporte deux épreuves : Une épreuve de pratique professionnelle suivie d'un entretien avec le jury et une épreuve de soutenance d'un mémoire professionnel.

Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site académique : <http://www1.ac-lille.fr>

Rubrique « Examens et Concours » – Certifications professionnelles

et devra être retourné au plus tard le 1er octobre 2021 pour l'épreuve d'admissibilité et le 1er décembre 2021 pour les épreuves d'admission.

Ce dossier, rempli et signé par le candidat, sera :

soit déposé au Département des Examens et Concours du Rectorat le 1er octobre 2021 au plus tard pour l'inscription à l'épreuve d'admissibilité et le 1er décembre 2021 pour les épreuves d'admission, à l'adresse suivante : 1 rue Edouard Herriot à LILLE (bureau DEC 3-1)

soit confié aux services postaux en temps utile pour que l'enveloppe soit oblitérée au plus tard le 1er octobre 2021 à minuit pour l'inscription à l'épreuve d'admissibilité et au plus tard le 1er décembre 2021 à minuit pour les épreuves d'admission, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse postale suivante :

RECTORAT – Bureau DEC 3-1
144, rue de Bavay
B.P. 709
59033 LILLE CEDEX

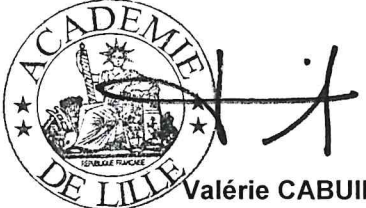
Les candidats souhaitant se préparer aux épreuves, peuvent :

- soit s'inscrire à deux jours de formation continue en faisant la demande auprès de l'INSPE (formation.continue@inspe-lille-hdf.fr)

- soit s'inscrire en année de M1 du Master Expertise De La Formation (EDLF) pour la préparation à l'admissibilité, en s'adressant au même service de l'INSPE

NB : les personnes déjà inscrites l'an dernier au Master EDLF poursuivent leur formation sans nouvelle demande d'inscription.

J'attacherais du prix à ce qu'une diffusion aussi large que possible soit assurée à la présente circulaire auprès du personnel placé sous votre autorité.


Valérie CABUIL